

Procès-verbal de la réunion du Comité de la Société suisse pour la propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons

Autor(en): **Rudin, S. / Gobat, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern**

Band (Jahr): **12 (1891)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

davon, die Schulinspektionen abzuschaffen und die Schulausstellungen an ihre Stelle treten zu lassen. Man fasste den Vorsatz, diese Ausstellungen alle drei Jahre zu wiederholen, allein es kam nur noch 1863 eine solche zu stande. Beide Male wurden einigen Lehrern Preise und Ehren diplome erteilt.

(Schluss folgt.)

Procès-verbal

de

la réunion du Comité de la Société suisse

pour la

propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons,

au restaurant Sternwarte, à Berne,

le 28 juin 1891 à 11 heures du matin.

1° Présidence de M. Rudin, de Bâle. Membres présents: MM. Scheurer, Berne; Lüthi, Berne; Gilliéron, Genève; Meylan, Goumoëns-la-Ville; Gobat, Corgémont. M. Zürrer, secrétaire, de Bâle, se faisant excuser, il est remplacé pour la séance d'aujourd'hui par le soussigné.

2° La séance est ouverte par M. Rudin, qui dans quelques paroles bien senties rend hommage à M. Städler, de Saint-Gall, que la mort a enlevé à ses collègues du Comité.

3° Une assemblée générale de la Société suisse des travaux manuels a été convoquée pour le 28 juin, mais quelques membres ont fait opposition, parce que les statuts prévoient que les assemblées générales doivent avoir lieu en même temps que les réunions de la Société pédagogique de la Suisse romande ou du *Schweizerischer Lehrerverein*.

La réunion générale de ce jour a été contremandée dans le *Pionier*. Sur la proposition de M. Lüthi, la prochaine réunion générale aura lieu à la Chaux-de-Fonds en 1892, à l'occasion du Congrès des instituteurs de la Suisse romande.

4° M. Scheurer présente un règlement pour l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement des travaux manuels. Ce règlement est discuté article par article. Une traduction française sera établie par M. Gilliéron et communiqué aux autres membres français du Comité.

5° M. le président présente un rapport verbal sur la marche de la société. Il en a déjà publié une partie dans le *Pionier*. L'apurement des comptes du cours de Bâle a été faite par MM. Lüthi et Scheurer. Ils ont été communiqués au Département fédéral de l'industrie et de l'agriculture.

6° Les comptes de 1889, 1890 et 1891 sont présentés par M. Scheurer.

a) Les recettes de 1889 s'élevaient à . Fr. 1150. 30
Les dépenses de 1889 s'élevaient à . > 829. 25

Solde actif Fr. 321. 05

b) Les recettes de 1890 s'élevaient à . Fr. 829. 99
Les dépenses de 1890 s'élevaient à . > 757. 33
Solde actif Fr. 72. 66

c) Les recettes de 1891 s'élevaient à . Fr. 1611. 42
Les dépenses de 1891 s'élevaient à . > 489. 79
Solde actif Fr. 1121. 63

Ces comptes sont approuvés par le Comité. Comme vérificateurs sont nommés MM. Schäppi, conseiller national à Zurich, et Genoud, secrétaire de la Direction de l'intérieur à Fribourg. La passation des comptes est recommandée à l'assemblée générale.

7° Le rapport sur la bibliothèque et les collections est présenté par M. Lüthi. Les achats sont indiqués dans le *Pionier*, organe de la société. Toutes les reliures sont payées. Sur la proposition de M. Rudin, on imprimera le catalogue de la bibliothèque et un résumé de l'inventaire. Cette publication sera adressée à tous les membres avec invitation de profiter des ouvrages intéressants qui sont la propriété de la société.

8° M. Rudin présente un rapport sur le programme du VII^e cours normal à la Chaux-de-Fonds. Ce plan, qui se rapproche de ceux des cours précédents, est approuvé. Tous les modèles à exécuter seront dessinés et lithographiés. Ils seront cédés aux élèves pour le prix de 1 franc par série. M. Magnin a accompagné les modèles de menuiserie de notices indiquant la suite des opérations.

9° Les examinateurs nommés pour diriger les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel, au cours de la Chaux-de-Fonds, sont MM. Gilliéron, de Genève, Scheurer, de Berne, Hurni, de Berne. Il sera adressé une invitation aux divers départements cantonaux de l'instruction publique de se faire représenter à ces épreuves.

10° M. Gobat donne sa démission de membre du comité. Il espère être remplacé à la prochaine assemblée générale.

M. Rudin, en présence des attaques dont il est l'objet, demande à être déchargé des fonctions de la présidence. A l'unanimité il est décidé de ne pas accepter cette démission et M. Rudin est prié de continuer, comme par le passé, à vouer des forces et ses talents à la question des travaux manuels qu'il a le premier résolue en Suisse.

11° Les directeurs des cours normaux antérieurs recevront un diplôme complet pour l'enseignement des travaux manuels, et les professeurs, un certificat d'aptitude pour les branches qu'ils ont enseignées.

La séance est levée à 2 heures.

Le Président:
S. Rudin.

Le Secrétaire:
H. Gobat.